



**Animation du SAGE :**  
 SYMBO -  
 580 avenue de Jarnac- Fossemagne - 17400 - SAINT JEAN D'ANGELY  
 Tel: 05 46 32 12 99  
 www.symbo-boutonne.fr



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE<sup>1</sup> Boutonne 28 février 2020 – 14h30 – Nuillé sur Boutonne - Compte-rendu -

### ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de la CLE précédente
- Projet de Tableau de bord du SAGE
- Rapport d'activité 2019 du SAGE et de la CLE
- Présentation du PAR 2020 par l'OUGC Saintonge
- Etude sur la définition de débits biologiques et débits d'objectifs complémentaires
- Dossier de demande de labellisation EPAGE du SYMBO
- Travaux GEMAPI 2019 du SYMBO

### ETAT DE PRESENCE

Membres de la CLE du SAGE Boutonne présents		P o u v o i r s	Excusés
<b>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 10 voix présentes sur 29</b>			
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			
Conseil Départemental de la Charente-Maritime			Mme ALOE Caroline M. Jean-Marie ROUSTIT
Conseil Départemental des Deux-Sèvres			
Association des Maires de la Charente-Maritime	Mme TACHE Ornella		
	M. DUGUY Jean-Luc M. CHAIGNEAU James		
			Mme CHIRON Marie-Claude
Association des Maires des Deux-Sèvres			M. CACLIN Philippe Mme BOUCHET Jacqueline
	M. LARGEAU Jean-Claude		
SYMBO	M. EMARD Frédéric M. GARNIER Michel M. BOUFFARD Christian M. REDIEN Claude		

<sup>1</sup>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



EPTB Charente			M.MAZIN Jean-Claude
SMAEP 4B			
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime			
CDC Vals de Saintonge	M. GIRAUD Thierry		
CDC Mellois en Poitou	Mme MIGAUD Magali		

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 6 voix présentes sur 18**

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime			
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres			
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, en tant qu'OUGC	M. CHARLES Philippe		
	M. GIRAudeau Stéphane		
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge			M. OBER Yves
Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Mme. ROUET MARIE		
Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	M. Jean-Claude PEIGNE		
Comité régional de conchyliculture de Poitou-Charentes			M.COIRIER Daniel
Union Centre-Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement	M. DEMARCQ Jean-Louis		
APIEEE			
Association pour le Développement du Peuplier Poitou-Charentes-Vendée (ADEP)			M. ROUSSET Alain
Associations syndicales de marais			
Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)			
Association des moulins du bassin versant de la Boutonne	M. MERLE Roger		
Comité départemental de Canoë-Kayak 17			
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Charente-Maritime (UFC QC17)			M.MAZOUIN Bernard
Fédération Régionale des groupements de défense sanitaire de Poitou-Charentes			

**Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés : 1 voix présentes sur 11**

Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, préfet coordinateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant			
Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant			
Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres ou son représentant			
Monsieur le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant	Mme BROUSSEY Manuella		
Monsieur le directeur de la DDTM 17 ou son représentant			
Monsieur le directeur de la DDT 79 ou son représentant			
Monsieur le directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine ou son représentant			
Monsieur le directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant			



Monsieur le délégué régional de l'Agence Française de la biodiversité ou son représentant			
---	--	--	--

### ***Assistaient également à la réunion***

BELLICAUD Aurélie - SYMBO  
COUTANTIN Mickaël – SYMBO  
DUBOIS Christine – Commission Trézence  
GARREAU Emmanuel – SYMBO  
GAUTHIER Marie-Claude – CA NA  
GIRAUD Patrice – AAPPMA pêcheurs angériens

GUIBERTEAU Alain – OCEALIA  
LEPINE Jacques – SDE 17  
POMMIER Valentin – CA 17  
SIROT Baptiste – EPTB Charente  
STAUDT Florent – SYMBO  
VOIX Pascal - SYMBO

\*\*\*

**TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 17/58**

### **Président de séance :**

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

\*\*\*

Le président **M.EMARD**, ouvre la séance à 14h45

### Propos liminaires à la séance :

**Le Président de la CLE** remercie l'ensemble des acteurs pour leur présence malgré la date aussi proche des élections municipales. Il remercie également le maire de Nuaillé Sur Boutonne d'accueillir la\_CLE dans la salle municipale. Il présente ensuite les différents points à l'ordre du jour :

- Validation du Compte rendu de la CLE précédente
- Projet de tableau de bord du SAGE
- Rapport d'activité de la CLE et du SAGE de l'année 2019
- Le Plan Annuel de Répartition (PAR) pour l'année 2020 par l'OUGC Saintonge
- Présentation de l'étude en cours sur la définition de débits biologiques et de débits d'objectif complémentaires
- Validation de la demande de reconnaissance en EPAGE du SYMBO
- Présentation des travaux GEMAPI
- Questions diverses

Le Compte rendu de la CLE du 25 juin 2019 envoyé 15 jours auparavant et mis à disposition sur le site du SYMBO est soumis au vote de la CLE. Il est adopté à l'unanimité.



## 1. <sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PROJET DE TABLEAU DE BORD DU SAGE

**M. GARREAU**, le chargé de mission du SYMBO, rappelle l'historique du tableau de bord qui correspond à la version du SAGE de 2008 d'où la nécessité de changement afin d'avoir un document correspondant au SAGE révisé datant SAGE de Septembre 2016. Il souligne les principes sur lesquels le nouveau tableau de bord doit se baser à savoir :

- Garder un lien avec les indicateurs de la version précédente du tableau de bord.
- Avoir au moins un indicateur quantitatif et / ou qualitatif par disposition du nouveau SAGE
- Opter pour des indicateurs facilement accessibles, exploitables et compréhensibles pour le grand public.
- Limiter le nombre d'indicateurs
- Utiliser des représentations simplifiées et visuelles (outils web graphiques cartes dynamiques etc.)

**M. GARREAU** explique que les décisions concernant les représentations graphiques et les éléments visuels du tableau de bord devront être discutés en groupe de travail puis éventuellement validés en CLE. Pour ce faire, il contactera l'ensemble des membres de la CLE par mail pour leur proposer de s'inscrire sur la liste qui constituera le groupe de travail. Le nombre de réunions de ce groupe de travail restera à définir en fonction de l'avancement du projet.

**M. EMARD** indique que le nombre de participants est volontairement non limité car par expérience, il a pu constater que la participation est généralement assez faible.

**M. GARREAU** développe son propos en indiquant qu'une bonne partie du travail est déjà avancée et que par conséquent, il espère que le travail ne sera pas trop lourd. Il s'agira essentiellement d'arbitrages sur les éléments visuels. Il ajoute que les SAGES voisins de la Charente et de la Seudre, sont également sur une phase de travail correspondant à ce qui est en cours au SYMBO. Il convient donc de travailler en inter-SAGE afin de mutualiser un maximum les procédures de collecte de données et tout autre élément qui peut être commun aux différents SAGES.

La finalité de ce travail consistera à la validation d'un cahier des charges afin de faire appel à un prestataire qui se chargera de développer l'outil de tableau de bord web pour le compte du SYMBO. Le site web du tableau de bord devra également permettre de faire une extraction de l'ensemble des indicateurs par année afin que les financeurs puissent récupérer un document à valider chaque année. De plus, le travail réalisé devrait à terme, permettre une réutilisation dans le cadre d'autres suivis comme ceux du projet de territoire ou les actions GEMAPI.

**M. EMARD** souligne l'importance de la refonte de ce tableau de bord qui jusqu'à présent est plutôt « indigeste » pour les « profanes » et le « commun des mortels » et qui de plus nécessite une quantité de travail pour l'obtention des données qui y figurent. La nouvelle version du tableau de bord devra donc permettre de résoudre ces problèmes. Il donne ensuite la parole à l'assemblée pour des questions.

**M. SIROT** intervient pour indiquer qu'au niveau du SAGE et de l'EPTB Charente, il y a une volonté commune de travailler en partenariat avec le SYMBO sur le sujet. Notamment car des communes et des communautés de communes sont partagées sur nos territoires et que lorsque des dispositions sont communes aux différents SAGES les indicateurs puissent être présentés de la même façon. Cela permettra aux CDC d'avoir une vision plus claire sur l'avancement d'une mesure bien qu'elle dépende de SAGES différents. Il indique également l'intérêt de travailler en lien pour éventuellement pouvoir mutualiser les moyens.

**M. EMARD** demande à nouveau si l'assemblée a des questions, en l'absence de questions, il est acté que le travail sur le projet de tableau de bord va se poursuivre dans le sens de ce qui vient d'être présenté.

## 2. <sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT D'ACTIVITES DU SAGE ET DE LA CLE 2019

**M. GARREAU** Indique que seuls les points les plus importants du rapport d'activité sont passés en revue car celui-ci a été transmis aux membres de la CLE qui en ont pris connaissance afin de pouvoir se prononcer sur sa validité. Les sujets évoqués sont les suivants :

### **La gouvernance :**

- La prise de compétence des items hors GEMAPI a été votée début février par la CDC du Mellois en Poitou.
- La demande de transformation en EPAGE du SYMBO
- Les ateliers Trézence sont suivis par le SYMBO

### **La communication et la sensibilisation**

- Réalisation et diffusion de plaquettes (moulins et peupliers) et diffusion d'affiche « zero pesticides » dans les espaces des collectivités.
- Journée d'information et sensibilisation aux problématiques de la GEMAPI.
- Acquisition du Moulin de St Julien de l'Escap par le SYMBO
- Site internet

### **Gestion de l'eau et des milieux aquatiques**



- Travaux de restauration hydro-morphologique
- Lutte contre les espèces invasives
- Inventaires de zones humides

#### **Gestion quantitative**

- Etude conjointe EPTB Charente sur les débits  $\square$  DOC, et DB (débit d'Objectif Complémentaire et Débit Biologique)
- Discussions en cours autour de l'étude de l'Infra-Toarcien
- Plateforme E-tiage en fonctionnement et toujours en développement
- Actions du projet de territoire
- Economies d'eau par les Syndicats d'AEP (travaux sur les fuites des réseaux, baisse globale de la consommation d'eau etc.)

#### **Qualité des eaux superficielles et souterraines**

- Suivi des actions du SMAEP 4 B (Programmes Re-sources, actions pour limiter les pollutions diffuses etc.)
- Diffusion d'affiches « Zero pesticides sur ma commune »

#### **Gestion des inondations**

- Etude conjointe EPTB Charente sur les ruissellements et le ralentissement dynamique des crues
- Dégagement d'embacles et gestion des ouvrages pendant les épisodes de crue
- Journée d'information
- Suivi et relai des alertes sur le site internet du SYMBO

#### **Volet financier**

- 2 ETP: dépenses de personnel et de fonctionnement  
123 200€ subventionné

**M.EMARD** indique que concernant la plaquette et la communication autour des exploitations de peupliers, la stratégie a été « a priori » payante car les entreprises concernées ont mis de nouveaux moyens pour que l'exploitation aie lieu dans de meilleures conditions. La finalité étant d'éviter que les entreprises d'exploitation de peuplier dégradent les terrains, berges de cours d'eau et voies communales lorsqu'elles ont des chantiers d'abattage, et ce malgré les engins d'abattage de plus en plus imposants.

A propos de la crue du mois de novembre, **M. EMARD et l'ensemble des acteurs** évoquent l'emballement médiatique suite au classement en vigilance orange sur le bassin de la Boutonne. **M.EMARD** précise que les services de la préfecture ordonnent aux gendarmes de relever les échelles limnimétriques aux points de contrôle toutes les deux heures. Il évoque également la visite de la secrétaire d'état Emmanuelle Wagrion. La crue n'avait pourtant pas un caractère exceptionnel et les seuils de vigilance ont été revus par le service de prévision des crues. Il souligne toutefois l'aspect positif, à savoir que les nappes ont pu se recharger.

**M.EMARD** demande si la commission a des questions et propose ensuite de passer au vote afin d'approuver le rapport d'activité. L'assemblée vote et le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

### **3. <sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU PAR 2020 PAR L'OUGC SAINTONGE**

**M.POMMIER** présente le PAR (Plan Annuel de Répartition) 2020 de l'OUGC SAINTONGE.

Il rappelle les éléments de contexte concernant l'OUGC, son rôle et le territoire concerné par le plan de répartition. Il explique le principe de l'AUP (Autorisation Unique Pluriannuelle de Prélèvement) selon les territoires concernés. L'AUP pour le bassin de la Boutonne est obtenu pour une période de 10 ans. Elle doit permettre de fixer une stratégie pour atteindre les volumes prélevables tout en prenant en compte les projets de stockage ainsi que les aspects environnementaux.

Les éléments principaux du PAR 2020 pour la Boutonne sont les suivants :

Boutonne – VP 3,8Mm<sup>3</sup> avec projets de stockage de 6Mm<sup>3</sup>

- Adhérents : Volume proposé 2020 --> Volume de référence 2016  
sauf ceux demandant moins -->12,52Mm<sup>3</sup>

- Cas particuliers :

- Prise en compte des demandes supplémentaires des éleveurs  
plafonnées à 30 000m<sup>3</sup>

- Prise en compte des demandes supplémentaires des maraichers, arboriculteurs et pépinières plafonnées à 15 000m<sup>3</sup>

- Prise en compte des demandes supplémentaires des céréaliers  
plafonnées à 20 000m<sup>3</sup>



- Non adhérents : Volume proposé 2020 --> Volume de référence 2016 – 75% --> 1,34 Mm<sup>3</sup>

Boutonne : Nappe Infra 8b – VP 2,7 Mm<sup>3</sup> (AUP 2,3 Mm<sup>3</sup> + 0,4 Mm<sup>3</sup> à expertiser)

- Volume proposé 2020 --> 2,3 Mm<sup>3</sup>

- Volume demandé = volume de référence de 2016 sauf ceux demandant moins ou volume supérieur dans la limite du volume global de l'AUP de 2,3 Mm<sup>3</sup>

Toutes les demandes au-delà du volume global de 2,3 Mm<sup>3</sup> ont été regroupées dans un volume « protocole » qui reste à expertiser. Pour 2020, ce volume représente 160 224 m<sup>3</sup>

Un suivi de certains forages à proximité d'un captage AEP va être proposé afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement de ces forages et leur impact sur le forage AEP.

Le protocole de gestion pour l'année 2020 vise à éviter ou retarder le franchissement des seuils d'alerte par une gestion collective des prélèvements. Des opérations de communication et de sensibilisation sont menées tout au long de la campagne d'irrigation (irrig' Boutonne, Seudre, Charente etc.). Et interdiction d'irriguer la semaine de 12 à 19h et le weekend du samedi 12h au dimanche 19h lors du franchissement du 1<sup>er</sup> seuil d'alerte.

**M.MOIZAN** note que le nombre d'exploitations et la surface en culture irriguée a beaucoup baissé. C'est l'un des bassins sur lesquels l'irrigation a le plus baissé à l'échelle du territoire national.

**M. DEMARCQ** fait remarquer que si les volumes ont tant baissé il faudrait peut être revoir également les projets de réserves à la baisse.

**M.MOIZAN** fait également remarquer que la baisse des exploitations irriguées signifie également une baisse du nombre d'exploitations et une baisse de l'activité économique sur le territoire. Si on était capable de concilier l'économie et l'environnement grâce aux réserves ce serait très positif pour tout le monde.

**M.CHARLES** Explique que quand on voit les attaques des associations environnementales et la gestion actuelle, on constate que les agriculteurs qui ont fait des efforts sont pénalisés alors que ceux qui n'en font pas ne sont pas inquiétés. L'effet de cette gestion et de ces attaques est qu'à présent, les irrigants ne veulent plus faire d'efforts et préfèrent utiliser et / ou demander toujours les volumes maximum auxquels ils ont le droit. La gestion de l'eau doit être au cœur de nos préoccupations et les attaques au tribunal administratif de part et d'autres ne font pas avancer le sujet. De plus, il remarque que l'économie s'en trouve également lésée.

**M. DEMARCQ** acquiesce et ajoute que les irrigants défendent l'économie et que les associations de défense de l'environnement défendent l'environnement. Il nuance cependant son propos en ajoutant qu'il ne faut pas arrêter tout mais limiter les dégâts.

**M.CHARLES** Ajoute, au sujet de l'irrigation, que sur les 10 dernières années les surfaces en maïs ont beaucoup diminuées au détriment des cultures de peupliers. Sur les fonds de vallée cela n'a pas un impact nécessairement très important. En revanche il souhaite alerter sur le fait que les peupleraies en tête de bassin versant notamment sur les Deux-Sèvres peuvent s'avérer très consommatrices d'eau et poser des problèmes qui ne sont jamais soulevés par les associations de défense de l'environnement. Les surfaces de peupleraies sont entrain d'augmenter très rapidement et il trouve cela très inquiétant. Les prairies sont également rachetées et transformées en peupleraies car les éleveurs s'arrêtent et la demande de peuplier continue d'augmenter.

**M.EMARD** confirme que les exploitations de peuplier ont augmenté et que la production industrielle a des besoins toujours croissants notamment pour le contreplaqué. Les industriels n'ont pas de d'avance de stock. En ce moment le volume exploité annuellement est supérieur au volume dans les peupleraies.

**MME MIGAUD** indique que le territoire de la Boutonne est effectivement particulier car avec seulement approximativement 8 % de la surface du bassin couvert par un massif forestier, le territoire est en présence d'un nombre de scierie très important qui représente beaucoup d'emploi.

**M.EMARD** explique que cette situation est due à l'historique de la région et notamment au port de la Palisse dont l'activité principale a longtemps été l'importation et exportation de bois.

**M.MOIZAN** est tout à fait d'accord avec les propos de M. CHARLES mais il déplore que ce type de discours ne soit pas accepté et que l'on s'en prenne systématiquement à l'irrigation.



**M. DEMARCQ** Rappelle que selon les dires du CRPF, dont le représentant était intervenu lors d'une réunion antérieure, tous les arbres consomment à peu près la même quantité d'eau. Il ya donc une certaine marge de manœuvre pour la production de peuplier. Il reconnaît néanmoins qu'une surproduction de peuplier ne serait pas une bonne solution non plus et que le problème est à gérer aussi.

#### 4. <sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE L'ETUDE DOC / DB

**M. GARREAU** Présente l'étude récemment débutée qui vise à définir des débits objectif complémentaires ainsi que des débits biologiques pour une meilleure gestion des prélèvements.

Cette étude à lieu dans le contexte du SAGE :

Disposition 33 : Fiabiliser le suivi métrologique existant

Disposition 34 : Définir le débit d'objectif complémentaire sur la Boutonne aval

Disposition 36 : Définir des débits (minimum) biologiques

En partenariat avec les structures porteuses des SAGE Charente et Seudre, qui ont les mêmes besoins et dispositions, ainsi que le CD17 pour le barrage de Saint-Savinien

Etude commune pour mutualiser les démarches et les coûts de bureau d'études

La prestation est organisée en 2 lots, la Boutonne est concernée par le lot 1 – qui vise les points de suivi en milieu rivière.

Elle devrait permettre la définition de DOC et DB aux stations de Châtre et St-Jean d'Angély.

Point d'avancement sur l'étude et sa gouvernance /son organisation :

Mise en consultation à l'automne 2019

Analyse des offres et sélection du candidat janvier 2020

Attribution des lots 1 & 2 au bureau d'études EAUCEA

Durée de l'étude pour la définition et concertation des points Boutonne : 12 à 24 mois

EPTB coordinateur et mandataire du marché pour les 3 structures partenaires

Participation du SYMBO à l'étude mutualisée 12 000 € (2 x 6000 €)

Co-financée par Agence de l'eau, CD17

La CLE sera l'instance de présentation et de concertation sur les débits calculés et à valider pour la Boutonne.

**M.SIROT** ajoute que chaque structure gardera la main sur sa partie du marché. Par exemple le SYMBO va suivre la partie du lot 1 concernant l'étude des débits à Châtre et à St Jean d'Angély. Il précise que le bureau retenu Eau'cea a une très large expérience sur le bassin de la Charente et c'est par ailleurs le seul qui ait répondu au 2 lots. De plus le financement de l'étude est pris en charge à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne car l'étude se fait dans le cadre des projets de territoires Boutonne, Seugne, eame couture et Charente Aval.

**M.DEMARCQ** demande quel est l'aboutissement de ces étude de DOC et DB. Il demande si il s'agit de revoir les seuils de gestion afin de endre des arrêtés de restriction de l'irrigation plus cohérents que ce qui est en place à l'heure actuelle.

**M.SIROT** indique que par rapport au SAGE Charente c'est effectivement une première étape qui pourrait éventuellement aboutir sur la mise en place de seuils de gestion et être mis en lien avec les volumes prélevables. Il précise que l'étude de DB (Débit Biologique) vise à déterminer des débits de fonctionnement hydrologiques qui permettent d'avoir des écosystèmes et des milieux aquatiques « viables ». Il s'agit d'un indicateur de bas qu'il faut ensuite confronter à d'autres réflexions et enjeux. Il ajoute que le travail de concertation en lien avec les suites à donner à l'étude ne font pas partie du marché.

**M.GARREAU** explique que les discussions devront avoir lieu en CLE. Il illustre le propos par l'exemple des discussions régulières à propos de la station de débit de St Jean d'Angély qui n'est pas représentative de l'ensemble du bassin. L'étude devrait permettre d'obtenir des éléments plus fiables et des bases solides pour les discussions à venir autour des seuils de gestion.

**M.DEMARCQ** demande pourquoi la même étude ne prend pas en compte les affluents de la Boutonne.

**M.GARREAU** explique que les contraintes budgétaires ne permettent pas de conduire l'étude plus loin que ce qui a été présenté.



**M.SIROT** indique que le budget total de l'étude est élevé à 400 000€ et que certains aspects ,concernant le fleuve Charente notamment, mobilisent une grande partie du budget alloué à l'étude. Il explique que la possibilité d'ajouter des éléments à l'étude reste ouverte à condition que les acteurs (SYMBO, SMASS EPTB et CD 17) puissent ajouter du financement en fonction de leur demande.

## 5. <sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – AVIS DE LA CLE POUR LA TRANSFORMATION DU SYMBO EN EPAGE (ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

**M. GARREAU** indique que ce point n'était pas à l'ordre du jour initialement mais qu'il y a été ajouté à la dernière minute suite à la réception du courrier de la sous-préfecture indiquant au SYMBO que son dossier de demande était accepté par le préfet coordonnateur de bassin. Cette validation a été notifiée au SYMBO le 12/02/2020

**M.EMARD** ajoute que l'avis de la commission de planification du comité de bassin a été rendu la veille et est également favorable. Il

**M.MOIZANT** demande ce que la transformation du SYMBO en EPAGE va apporter.

**M.EMARD** indique que pour le moment cette transformation ne change rien, si ce n'est que ce label est prévu dans les textes de lois pour les structures qui exercent les mêmes missions que le SYMBO. Il suppose et espère qu'à terme, les structures reconnues comme EPAGE pourraient bénéficier de meilleures conditions de financement que celles qui ne le sont pas. Le seul changement dans les statuts du SYMBO se situera dans le fait qu'il sera reconnu comme EPAGE. Le fonctionnement reste exactement le même.

**MME BROUSSEY** précise que cette labellisation permet de reconnaître au niveau de l'état que le SYMBO exerce bien toutes les compétences GEMAPI en plus du portage du SAGE.

**M.SIROT** indique que ce label avait été créé au départ pour reconnaître la compétence de certains syndicats mixtes afin qu'ils puissent bénéficier de transfert de compétence par les EPCI au moment de la loi GEMAPI. Il ajoute que l'EPTB Charente est labellisé EPTB depuis 2007 et que cela n'a pour le moment pas permis d'obtenir des financements en plus. En outre, il indique que l'EPTB a transmis son avis favorable au SYMBO pour cette reconnaissance en EPAGE.

**M.EMARD** demande si il y a d'autres questions

**MX 1:25:40** demande si cela apporte des modifications quant aux prises de compétences en lien avec la loi MAPTAM et les compétences hors GEMAPI.

**M.EMARD** répond que non.

**M.SIROT** Ajoute que le SYMBO est le premier syndicat reconnu EPAGE sur le bassin de la Charente mais que le SYMBA (Syndicat de l'Antenne) devrait prochainement être reconnu également.

**M.EMARD** propose à l'assemblée de passer au vote. La CLE rend un avis favorable à l'unanimité pour la reconnaissance du SYMBO en EPAGE.

**M.GARREAU** indique que la suite du dossier va constituer à transmettre la demande pour avis aux EPCI membres du SYMBO. En l'absence de réponse de la part des EPCI, l'avis est réputé favorable après trois mois. Une fois tous les avis récupérés et si ils sont concordants, la demande de modification sera transmise aux préfets des Deux Sèvres et de la Charente maritime pour la prise d'un arrêté préfectoral.

## 6. <sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DES TRAVAUX GEMAPI DU SYMBO EN 2019

**M. VOIX** présente les travaux réalisés sur la partie amont du bassin de la Boutonne sur l'année 2019. Il présentera aussi ceux du secteur de la Boutonne moyenne pour son collègue Florent Staudt qui n'a pas pu être présent.

En préambule, il indique que le PPG (Plan Pluriannuel de Gestion ) de la Boutonne amont à pris fin en 2019 et que seul un chantier de recharge granulométrique qui était prévu sur la fin d'année 2019 a dû être reporté à 2020 suite à la crue des mois d'octobre / novembre et au planning chargé de l'entreprise qui devait réaliser les travaux.

La présentation passera en revue l'ensemble des travaux réalisés puis un « zoom » sur un chantier spécifique sera présenté par secteur.





**Sur le secteur amont**, l'ensemble des travaux réalisés en 2019 a concerné :

- de l'entretien de ripisylve et de la gestion d'embâcles. (Des retraits d'embâcles au pied des ponts et des ouvrages de moulins ont eu lieu plus particulièrement au moment de la crue du mois de novembre).
- La lutte contre les espèces invasives (ragondin, balsamine et myriophylle) ;
- des travaux de colmatage de diverses brèches en berges sur la Béronne;-
- La restauration des chenaux de sources sur le sous-bassin de laBerlande ;
- La pose de 2 panneaux d'information associés aux repères déjà posés de la crue de 1982 ;
- Le remplacement de 3 échelles limnimétriques;
- Le suivi des Indicateurs de suivis des actions et des niveaux d'eau (IPR,IBG-IBD, échelles limnimétriques, suivis frayères à truites)

Concernant les opérations hors travaux sur le secteur amont, sont mentionnés : l'étude bilan du PPG 2013-2019 ; l'état des lieux et diagnostic pour futur PPG global de BV; la fin de l'étude « continuité écologique de 4 seuils de moulins » ; l'étude « Coulées de boues » sur le sous-bassin de la Béronne.La reprise de l'animation Natura 2000 (Docob « Vallée de la Boutonne ») ; ainsi que des Interventions auprès des scolaires (stagiaires, collège Chef-Boutonne, Bac-Pro GMNF et BTS GPN Melle)

Pour la Boutonne amont **le chantier de restauration de la continuité écologique du moulin de Chizé est présenté dans le détail.**

**Sur la Boutonne Moyenne**, le PPG en est à sa première année de mise en œuvre. L'essentiel des travaux est constitué par de la restauration de ripisylve et un chantier de recharge granulométrique. Les travaux d'entretien et de gestion des ouvrages ont également eu lieu tout au long de l'année.

Parmi les autres travaux effectués sont mentionnés :l'effacement d'un Barrage de pneus remplacé par de la recharge granulométrique ; L'entretien broyage de la végétation Parcelles ENS du département (Coivert et Courcelles); L'entretien des Dignes : Canal St Eutrope, Biefs des Moulins St Julien de l'Escap, de Pouzou et Margonelle ; L'entretien du Canal St Eutrope : Arrachage manuel de jussie (de Courcelles à St Jean), le débroussaillage des atterrissements ;

L'entretien du Puychérand : Débroussaillage ; L'entretien du Lare : Enlèvement d'un embâcle avec les services de la Ville de St Jean d'Angély ; Le dégagement d'arbres et embâcles : Parcours de canoë entre St Julien et St Jean et les opérations liées à la crue de novembre ; et la pose de repères de crues et panneaux explicatifs : Nuaillé sur Boutonne et St Jean.

-->Un point est fait sur l'avancement de l'étude de restauration de la continuité écologique sur la Brédoire et le Palud.

**Le chantier de recharge granulométrique est présenté dans le détail.**

**Mme. BELLICAUD** présente les travaux sur le **secteur de la Boutonne aval** :

L'état des lieux est en cours. Un linéaire de 70km de cours d'eau a déjà été prospecté, et inventorié. Par la suite l'ensemble des cours d'eau du secteur seront dignostiqués en vue de réaliser le plan pluriannuel de gestion. Les dossiers suivants concernant le secteur aval sont mentionnés : COPIL du projet Trézence sur le site du CD17 + une réunion publique ; Le suivi du lancement de l'étude sur la restauration hydromorphologique du site de la Trézence ; Le suivi des travaux UNIMA ;Le suivi du protocole de gestion des niveaux d'eau initié par le CD17 ; Le relevé hebdomadaire des échelles limnimétriques.

Bien que le PPG ne soit pas encore en cours et que le SYMBO ne puisse pas intervenir sans DIG. Certaines opérations ponctuelles ont pu être menées :

Gestion des espèces envahissantes : Jussie et Myriophylle (Lussant,Parançay,Puyrolland);

- Restauration de la ripisylve à Voissay;

- Faucardage à Torxé;

- Enlèvement d'embâcles à Ternant, Puyrolland et Nachamps.

Des travaux de recharge granulométrique ont été menés sur la commune de Landes en compensation d'un curage réalisé par la commune sans demande auprès des autorités. Cette recharge granulométrique est présentée dans le détail.

Plusieurs acteurs de l'assemblée soulèvent les problèmes de cartographie liés aux données de sources différentes tels que l'IGN et le cadastre et salue le travail de terrain qui est réalisé.

**MME BELLICAUD** confirme que la réalité de terrain n'est pas celle des cartes.

**M.GIRAUD (Patrice)** reprend la mention qui est faite du protocole de gestion des niveaux d'eau sur l'aval pour indiquer que le test grandeur de baisse de niveau de 60cm aux écluses de Bernouet a provoqué une catastrophe d'un point de vue piscicole. Il pense que le bureau d'études n'a pas été à la hauteur avec cette proposition.

**M. GIRAUD (Thierry)** Intervient sur la présentation des travaux à Landes pour expliquer les problèmes de gestion liés au curage sur plusieurs secteurs et notamment à Landes ou la gestion qui anciennement visait à curer systématiquement a été abandonnée. Celle-ci provoque un « cercle vicieux » : Plus il y a de curage, plus le lit est élargi et plus il y a



d'envasement, d'où l'intérêt des travaux de recharge qui permettent de retrouver un chenal d'écoulement moins grand et donc plus de courant et un cours d'eau moins propice à l'envasement.

**M.VOIX** indique que le retour d'expérience sur l'amont de la Boutonne montre que ces opérations ont un bon résultat dans le temps et les blocs de pierre ne bougent pas même lors des crues. Pour le moment, il n'a pas observé de sédimentation excessive non plus. Concernant ce tronçon en particulier, à terme il, reste surtout le souci de la gestion des ouvrages du moulin pour assurer la pérennité des travaux.

**MME BELLIKAUD** indique qu'elle reste en contact avec le propriétaire du moulin pour la gestion de ces ouvrages et que travaux seront sans doute à prévoir en 2020 sur l'un de ceux-ci.

**MME BELLIKAUD** présente les autres interventions d'ordre plus global qui ont eu lieu au cours de l'année 2019 et qui ont mobilisé les agents sur les secteurs qui n'étaient pas les leurs avant 2018 :

Débardage encombres en Deux Sèvres (Chizé, Moulin de Gennebrie) 2 TMR + 2 agents

Travaux de recharge granulométrique sur la Soie lieu dit Palud (Landes) 3 TMR + 2 Agents

Entretien de la végétation (Voissay) 4 TMR

Embâcle (Ternant) 2 TMR

Arrachage Jussie (Tournay) 1 TMR + 2 Agents

Elle présente également l'opération d'animation réalisée dans le cadre du festival des CroisEau à St Jean d'Angély le 21 Septembre.

**M.VOIX** Explique que les PPG sur l'ensemble sont pour le moment décalés. Le PPG amont se termine, celui de la Boutonne moyenne est en cours depuis 1 an et celui de la Boutonne aval va commencer. D'ici 2022 le but est de produire un PPG global à l'échelle du bassin en recalant tous les timing pour les faire coïncider.

#### QUESTIONS DIVERSES

**M. GIRAUD (Thierry)** mentionne le besoin de créer un système d'alerte et voir de prévention ou d'information pour les espèces envahissantes telles que la Jussie.

M. EMARD remercie l'ensemble des membres de la CLE pour leur participation et clos la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne  
Frédéric EMARD